

Décision

Générale

colonial

Décision n° 120 3 février 1951

n° 120 3

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
3 février 1951

Date du numéro
1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Paris (Jean) est engagé, pour compter de la notification de la présente décision, en qualité d'observateur météorologiste au salaire mensuel de 12.500 francs en remplacement numérique de M. Taffara AVoldeyes, qui cessera son travail le 1er mars 1951.